

« Archépolis » : pour une étude archéologique et historique du centre monumental de Thasos (Grèce)

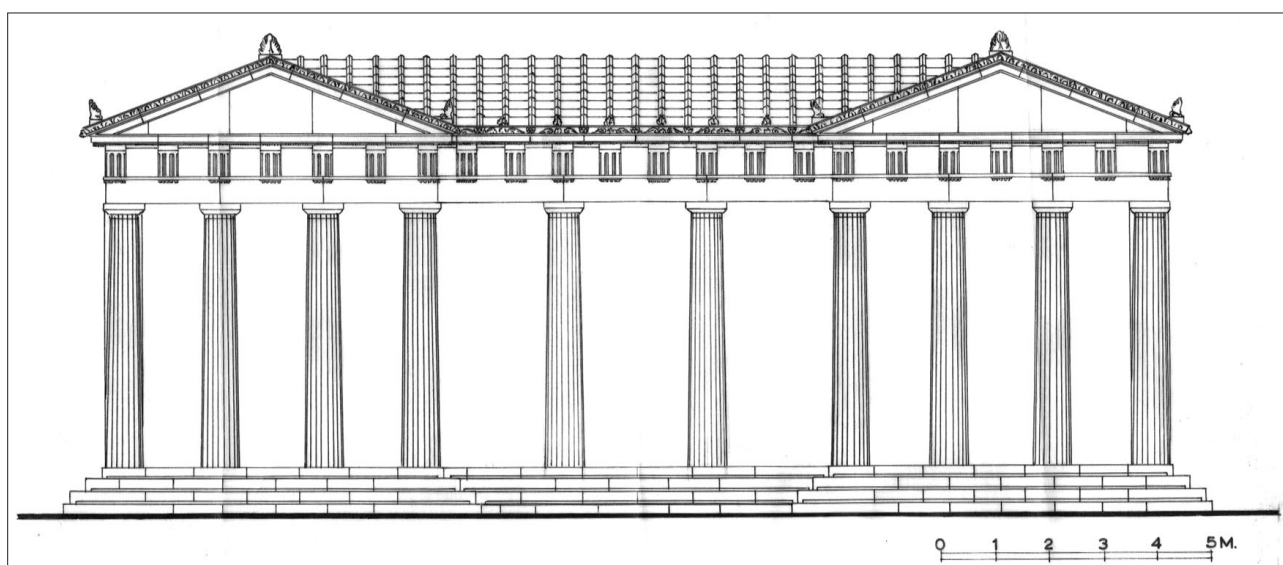


Fig. 1. Élévation restituée de la façade de l'Édifice à *paraskénia* (d'après R. MARTIN, *L'agora, ÉtThas VI* [1959], pl. K)

Le programme « Archépolis » entend mener l'étude des espaces publics de la cité de Thasos au moyen d'une approche pluridisciplinaire, mêlant archéologie, architecture, sculpture, épigraphie et histoire. Ce programme, inscrit dans le contrat quinquennal de l'École française d'Athènes, associe des enseignants-chercheurs de plusieurs universités françaises (G. Biard pour Aix-Marseille, N. Trippé pour Bordeaux Montaigne, P. Hamon pour Paris-Sorbonne, J. Fournier pour Strasbourg). Il bénéficie notamment du soutien de l'IUF (G. Biard) et de l'IdEx « Attractivité » de l'Université Strasbourg (J. Fournier).

L'un des aspects du projet, mené par J. Fournier avec le concours de

deux architectes (M. Wurch-Kozelj et S. Kriemadi), concerne les listes de magistrats de la cité de Thasos à l'époque impériale, envisagées tant dans leurs aspects architecturaux que pour leurs implications institutionnelles et sociales. Cette entreprise s'insère dans l'opération « Institutions civiques et panoplie monumentale » de l'équipe II de l'UMR 7044 ARCHIMÈDE.

La fouille de l'*agora* de Thasos a été menée par les archéologues de l'EFA entre les années 1920 et 1950. Elle a occasionné la mise au jour des grands portiques encadrant la place publique, ainsi que des petits monuments votifs qui parsemaient l'*aulè* (fig. 2). Sur la bordure nord-est de cet espace, une série de monuments étaient dévolus aux

activés politiques de la cité (Prytanée¹ et *bouleutérion*², notamment). Certains d'entre eux portaient de longues listes de magistrats. Au début des années 360 av. J.-C., les Thasiens décidèrent en effet de faire inscrire, en une seule fois et de manière récapitulative, les noms des titulaires des deux grands collèges annuels de trois magistrats, théores et archontes, qui s'étaient succédé depuis les origines de la cité. À la suite de cette opération de gravure initiale, ordonnée en longues colonnes régulières couvrant trois siècles, trois nouveaux noms vinrent s'ajouter chaque année à chacune des deux listes. Les deux

¹ GRANDJEAN & SALVIAT 2000, n° 14.

² GRANDJEAN & SALVIAT 2000, n° 11.

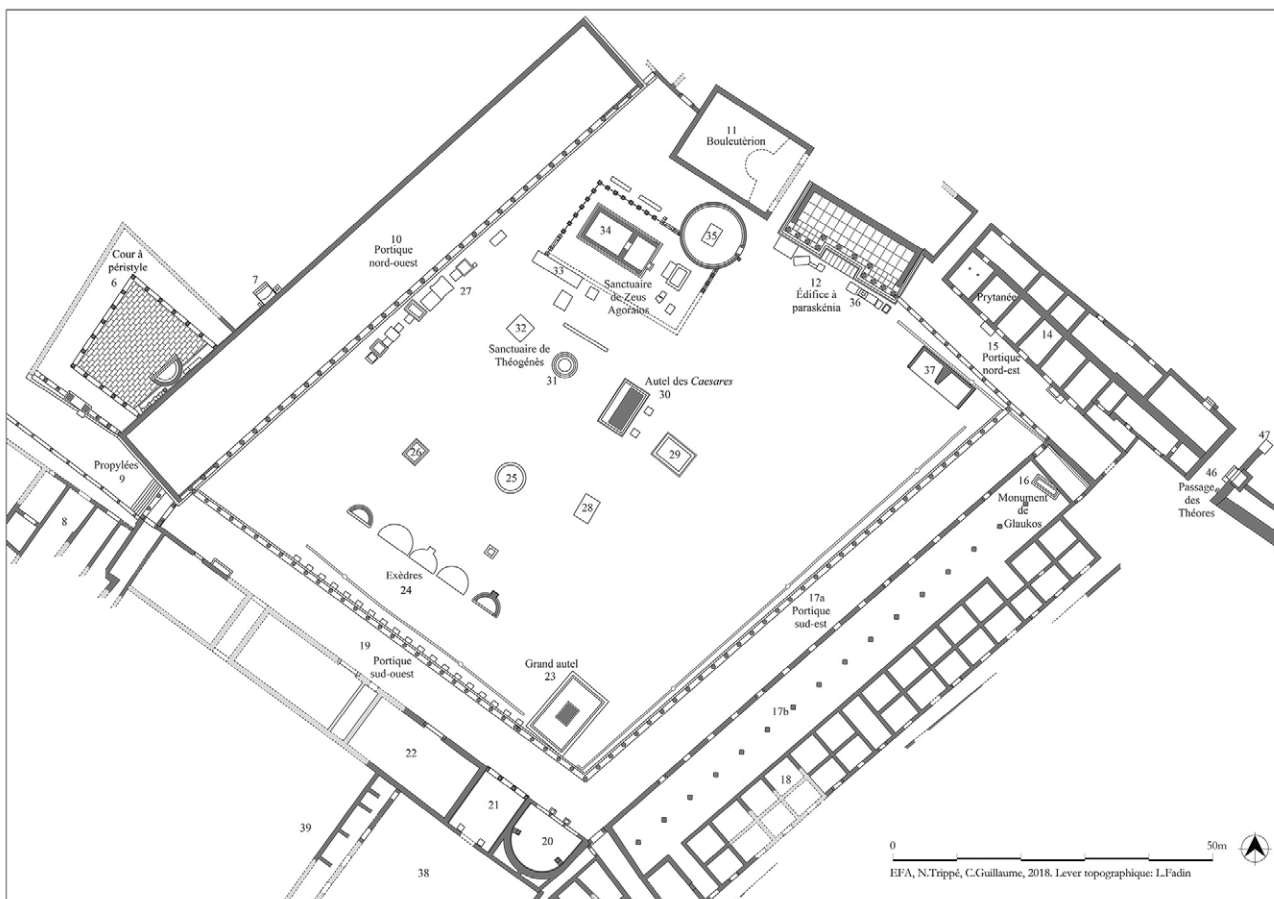


Fig. 2. Plan de l'agora de Thasos (© Natacha Trippé, Cindy Guillaume, Lionel Fadin, EFA)

listes furent chacune gravées et tenues à jour pendant quelques décennies sur un premier support, avant d'être intégralement recopiées vers le milieu des années 320 av. J.-C. à leur emplacement définitif, où elles ont été complétées pendant des siècles : la Grande Liste des théores fut gravée sur les assises hautes de la paroi nord-ouest du Passage des Théores³, tandis que la Grande Liste des archontes se déploya sur une série de grandes plaques abritées sous le portique en *Pi* – appelé aussi édifice à *paraskénia*⁴ (fig. 2) – de la bordure nord-est de l'agora, ou dans ses parages immédiats⁵.

Vers la fin de l'époque hellénistique, la gravure en colonnes régulières fut abandonnée, tant sur la liste des théores que sur celle des archontes. À partir de ce moment, les collèges furent inscrits de manière dispersée. Les noms des archontes de l'époque impériale (I^{er}-III^e siècle ap. J.-C.) sont directement gravés sur certains blocs d'assise appartenant à l'élévation du portique en *Pi*, ainsi que sur quelques petits monuments situés à ses abords immédiats. La graphie et la hauteur des lettres peuvent ainsi varier considérablement d'un collège à l'autre, ou d'un groupe de collèges à l'autre, gravés côte à côte mais parfois séparés de plusieurs décennies. La perte du dispositif en colonnes n'abolit pas complètement la fonction initiale de chaque liste, mais elle en affaiblit certainement le caractère de fil conducteur de la chronologie et de l'histoire thasienne. Les choix de gravure se firent alors le reflet d'autres enjeux, caractéristiques d'une société prin-

cipalement animée par un souci de distinction personnelle ou familiale. Quelques noms sont suivis de titres honorifiques ou de prêtrises, d'autres inscrits dans des cadres incisés en forme de *tabula ansata* ou encore accompagnés de petits reliefs. Certains groupements de noms ou de collèges se firent en fonction de lignages, de manière à rehausser le prestige de familles où l'on était archonte de père en fils.

Ces collèges d'époque impériale se déploient sur un ensemble d'assises de carreaux de marbre se distinguant les unes des autres par leur hauteur décroissante, du bas vers le haut du mur, selon un principe courant dans l'architecture thasienne, ainsi que sur des assises de panneresses qui rythmaient l'élévation du mur. Les listes couvraient le parement interne de l'édifice, sur au moins deux murs perpendiculaires. Outre que la régularité est perdue, la liste d'époque impériale est très incomplète. Nous ne conservons qu'une quinzaine de blocs inscrits,

³ GRANDJEAN & SALVIAT 2000, n° 46.

⁴ GRANDJEAN & SALVIAT 2000, n° 12.

⁵ Les parties plus anciennes des listes, qui comportent la grande majorité des noms, sont étudiées par P. Hamon : voir, en particulier, HAMON 2015-2016. L'ensemble de cette documentation sera à terme réunie dans un fascicule du *Corpus des inscriptions de Thasos (CITh I)*, en cours d'élaboration.

ainsi qu'une poignée de fragments. Pour cette époque, la liste prend l'apparence d'un puzzle dont il manquerait environ 70 % des pièces⁶.

L'un des enjeux du programme est d'aboutir à une reconstitution de ces murs inscrits, en combinant les données architecturales (études de l'édifice à *paraskénia*) et épigraphiques (disposition des textes, formes de l'écriture, rapprochements prosopographiques, etc.). Cette reconstitution n'a pas qu'un objectif architectural. Elle doit permettre, *in fine*, de passer de l'archéologie à l'histoire. Ces vestiges de listes font en effet connaître quelque cent soixante noms, plus ou moins complets. Si l'on y ajoute une vingtaine de noms d'archontes connus par d'autres documents – décrets, dédicaces ou épitaphes – on aboutit à un total d'environ 180 noms, ce qui représente à peine plus de 20 % des quelque 850 archontes qui furent en fonction entre l'avènement d'Auguste et les années 260, au moment de l'interruption finale de la liste. Il n'est donc plus possible, pour l'époque impériale, de dater les collèges d'archontes à l'année près, comme cela était possible pour les époques antérieures, grâce à la régularité des colonnes. Nous manquons cruellement de points de repère fixe, permettant d'établir une datation absolue.

Quelque incomplète et irrégulière qu'elle soit, cette liste permet toute de même de lire quelques-unes des mutations qui touchèrent la cité de Thasos à cette époque, et qui reflètent, de manière générale, les transformations institutionnelles et sociales des cités du bassin égéen à cette époque. Le début de l'époque impériale coïncide avec les premières irrégularités dans la composition de la liste des archontes, qui traduisent les premières difficultés à pourvoir régulièrement les trois postes d'archontes annuels. Les collèges comportent ainsi la première – et

jusqu'à présent unique – mention d'un dieu, Asclépios fils d'Apollon, titulaire aux côtés de deux autres magistrats: il est probable que la caisse de son sanctuaire fut mise à contribution pour pallier l'absence d'un troisième archonte et financer les dépenses du collège. C'est sans doute en de pareilles circonstances que, à la même époque, on éleva une Thasienne, épouse de Lyètos, à la dignité d'archonte⁷. Cette occurrence féminine est unique dans les fragments préservés de la liste des archontes, mais pas dans l'épigraphie thasienne: les inscriptions funéraires font connaître trois femmes qui furent chacune deux fois ἀρχεῖτις dans le courant du I^{er} siècle puis au II^e siècle. Le statut de l'*archeitis* – femme archonte ou femme d'archonte – a suscité un long débat. La présence, désormais avérée, d'une femme dans un fragment de la liste monumentale tranche en faveur de la seconde hypothèse: une femme pouvait bien être archonte en titre, c'est-à-dire – probablement – assurer le statut d'éponyme, s'acquitter des dépenses inhérentes à la magistrature, mais sans doute pas en exercer les prérogatives politiques. Enfin, l'itération de l'archontat est attestée, pour la première fois également, dans la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. Un bloc porte la mention du second archontat exercé par Caius Iulius Hékataios, fils de Pankratidès⁸. La pratique devint courante aux siècles suivants: on recense, entre le I^{er} et le III^e siècle, treize à quatorze cas d'itération, mais aucun où un magistrat aurait exercé trois fois ou davantage: un règlement interdisait probablement l'exercice de plus de deux archontats. Autant que l'on puisse en juger par l'état des listes conservées, aucun magistrat n'exerça ses deux archontats consécutivement: une telle pratique était peut-être elle aussi prohibée, pour ne pas perturber outre mesure le jeu de l'éponymie. Autre particularité notable: les listes du début d'époque impériale

laissent apercevoir les premiers noms de citoyens romains. Ce qui frappe surtout, à vrai dire, est leur rareté, au I^{er} comme au II^e siècle ap. J.-C. Alors que dans les grandes cités du bassin égéen, comme Athènes ou Éphèse, la citoyenneté romaine paraît être devenue une sorte de pré-requis à l'exercice des plus prestigieuses magistratures civiques, ce ne fut jamais le cas à Thasos. Les pèlerins de condition restèrent majoritaires dans les listes d'archontes jusqu'à la *Constitutio Antoniniana* de 212, qui accorda la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'empire. Dans une cité de moyenne importance comme Thasos, la citoyenneté romaine n'était pas un levier de promotion sociale particulièrement recherché⁹.

⁶ Sur les listes d'époque impériale, voir, en dernier lieu, FOURNIER 2018.

⁷ SEG LVI 741, l. 7 (attribué à Thasos par HAMON 2017, p. 280-284, inscription n° 7).

⁸ Dunant & Pouilloux (1958), n° 225, l. 11-13.

⁹ Voir, à ce sujet, FOURNIER 2020.